

**Délibération 8/2020**

**Comité Syndical Autoroute Numérique A75**

Le 24/09/2020 à 11 heures s'est tenue à l'Hôtel du Département de la Lozère, la réunion sans condition de quorum du comité syndical du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75, régulièrement convoquée par lettre en date du 23/09/2019, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion initialement prévue le 23/09/2020 et convoqué par lettre du 10/09/2020.

Membres en exercice : 8

Participants à la réunion : 3

Étaient présent(e)s :

Monsieur Denis BERTRAND  
Madame Marie Laure MUGNIER  
Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU

Étaient absent(e)s :

Madame Aurélie MAILLOLS  
Monsieur Fabrice VERDIER  
Madame Dominique GIRON  
Monsieur Pierre BOULDOIRE  
Monsieur Sébastien DAVID

RECEVU LA MAIRIE DE LA LOZÈRE  
30 SEP. 2020  
BUREAU DE LA MAIRIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu les statuts du Syndicat mixte Autoroute numérique A75

**OBJET : Modalités de constitution de la commission d'ouverture des plis pour la délégation de service public local.**

Après en avoir délibéré, Denis BERTRAND, Président du syndicat mixte étant rapporteur,

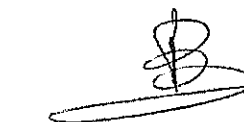
Le Comité Syndical,

1°) décide, conformément à l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T), de constituer une commission d'ouverture des plis pour la délégation de service public local, élue au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste.

2°) définit, conformément à l'article D.1411-5 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T), les conditions de dépôt des listes suivantes :

- Les listes devront être déposées sous enveloppe fermée à Monsieur le Président du Comité Syndical, au siège du Syndicat Mixte.
- La date limite de dépôt est fixée au 15/10/2020, à 17h00.

Le Président du Syndicat Mixte  
Autoroute Numérique A75,



Monsieur Denis BERTRAND

